

PROFIL DE BAINNADE

Date d'élaboration : MAI 2011
Actualisation : JUIN 2020

Plage Petit Travers MAUGUIO-CARNON

CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Petit Travers
Commune : Mauguio-Carnon / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 15 747 habitants sur Mauguio-Carnon dont environ 3 200 sur Carnon
Population estivale estimée de la commune : 15 000 sur Carnon
Personne responsable : Monsieur le Maire de Mauguio-Carnon
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 735 309 Y = 1 840 318 m
Nature : sable
Longueur : 2500 m (avec la plage Les Dunes) / Largeur moyenne : 35 m
Profondeur : 80 cm
Activités : baignade, pêche, nautisme
Plages privées : 3 (sur Les Dunes et Petit Travers)



SCHEMA DE LA ZONE DE BAINNADE

EQUIPEMENT



QUALITE DU MILIEU MARIN

CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE
Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2014, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2011 à 2014 inclus.

Période	2016	2017	2018	2019
Classement	***	***	***	***



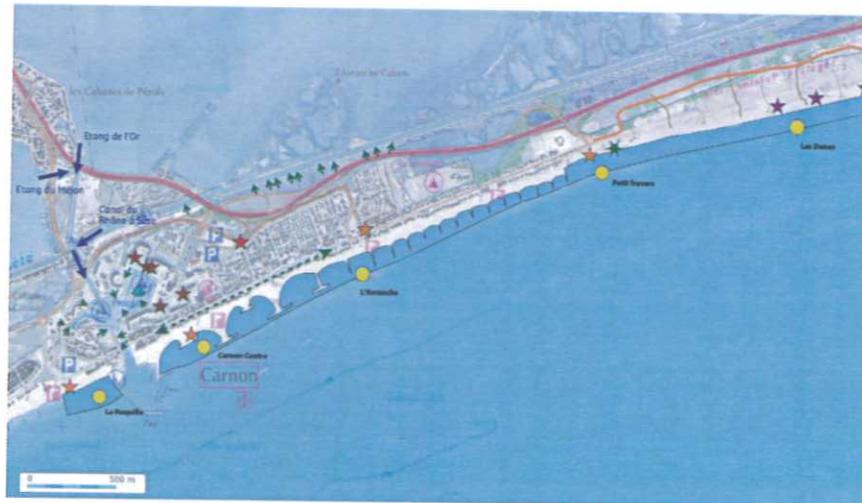
PROLIFERATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanktoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIE

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météorologiques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales de faible impact				

CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



★ Rejet station d'épuration de l'agglomération de Montpellier à 11 km au large de Palavas (470 000 EH)

LÉGENDE



EU : Eaux Usées
EP : Eaux pluviales

PLAN D'ACTIONS

- Sensibilisation de la population sur l'intérêt de respecter les zones interdites aux animaux
- Visite des plages privées afin de vérifier la conformité de leur assainissement

RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".

